

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 20 août 2013 à 19 h 05, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Nathalie Fillion, Marie-Josée Beaupré et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Normand Pagé et Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, madame Anouk Racette, directrice du service de transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9004-08-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9005-08-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 provenant de la correspondance et avec le retrait des points 24, 32, 37 et 49 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013 et du procès-verbal de la séance spéciale du 20 juin 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 14 août 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Participation de la MRC Les Moulins à la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA)
8. Rapport du comité de transport
9. Adoption du règlement 114-28 modifiant l'article 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, A25, A25G et 35 à partir du 25 août 2013

10. Adoption du règlement 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013
11. Adoption du règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45 et 48 à partir du 25 août 2013
12. Adoption du règlement numéro 113-31 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11 C à partir du 25 août 2013
13. Mandat – Impression de dépliants relatifs aux écosystèmes des basses-terres de Lanaudière
14. Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde
15. Engagement d'un agent de promotion du transport collectif
16. Publication du magazine « Reflet économique »
17. Déménagement d'un abribus
18. Contribution financière de la MRC Les Moulins pour l'abribus prévu à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis
19. Demande au CRT Lanaudière - Achat et installation d'un abribus et d'une dalle de béton
20. Site internet - Programme de covoiturage à l'image d'Urbis
21. Mandat pour l'impression de signets pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013
22. Achat de matériel promotionnel pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013
23. Engagement de personnel pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013
24. Colloque *La mobilité du XXIe siècle* de l'Association québécoise des transports (AQTr), le 19 septembre 2013 - **Retiré**
25. Autorisation de paiement à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) - Réparation d'une imprimante Zebra
26. Autorisation de paiement à l'entreprise Plomberie Groupe mon Plombier inc. – Travaux au terminus de Terrebonne
27. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Premier versement)

28. Autorisation de paiement à l'entreprise Datamark Systems – Frais supplémentaires pour l'impression des horaires d'autobus pour l'automne 2013
29. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (juillet 2013)
30. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 juin au 15 juillet 2013 et 15 juillet au 15 août 2013)
31. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (Budgets 2012 et 2013)
32. Autorisation au service de transport adapté – Desserte vers le terminus de Montmorency les mardis, jeudis et vendredis - **Retiré**
33. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 18 au 20 septembre 2013
34. Demandes de dérogation
35. Autorisation de paiement à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et à la firme Optimum - Régime de retraite RAIM et MRC Les Moulins
36. Autorisation de paiement à la firme Optimum – Honoraires professionnels dans le cadre rachat de service (troisième versement)
37. Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym - **Retiré**
38. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC les Moulins au projet : Éco-projets durable : Troisième versement d'une subvention au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins
39. Gala du 30<sup>e</sup> Reflet économique des Moulins - Proposition de partenariat
40. Grands prix Desjardins de la Culture 2013
41. Autorisation de paiement à la firme Solinov - Organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques
42. Participation de la MRC les Moulins à la SODAM dans le cadre de l'ajustement et l'implantation des marchés publics sur l'Île-des-Moulins
43. Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 23, 24 et 25 octobre 2013
44. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de Cycle environnement relativement à la rédaction du cahier des charges pour les travaux de la couronne Nord sur le PDGMR
45. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution aux factures d'honoraires de la firme Solinov relativement aux travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

46. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage
47. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements Par Inc.
48. Autorisation de paiement à la firme Cima+ – Honoraires professionnels pour la réalisation de relevés de terrain et de plans et devis relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et d'un de ses affluents
49. Autorisation à la firme Beaudoin Hurens et associés inc. - Travaux d'entretien et de nettoyage des berges de la rivière Mascouche dans le secteur « Charles-Aubert » suite à l'avis du MDDEFP - **Retiré**
50. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-201 et 1001-206 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-024 de la Ville de Terrebonne
51. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 août 2013
52. Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)
53. Nomination de représentants pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
54. Rapport du comité d'aménagement
55. Autres sujets
56. Période de questions
57. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9006-08-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 juin 2013

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 juin 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9007-08-13 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 14 août 2013

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 août 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9008-08-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 350 622,73\$ pour le mois d'août 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer août 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-156 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 350 622,73\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9009-08-13 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2013 pour un montant de 1 873 261,34\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juin 2013* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2013 pour un montant de 1 870 833,16\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2013* »).

ADOPTÉ

9010-08-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Août 2013* »).

ADOPTÉ

9011-08-13 Participation de la MRC Les Moulins à la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA)

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la MRC les Moulins par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) qui se tiendra du 20 au 26 octobre 2013;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) la somme de 250\$ en échange d'une visibilité proportionnelle et ce, dans le cadre de la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) qui se tiendra du 20 au 26 octobre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-156-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 250\$, poste budgétaires 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9012-08-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 20 août 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9013-08-13 Adoption du règlement 114-28 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, A25, A25G et 35, à partir du 25 août 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-28 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, A25, A25G et 35, à partir du 25 août 2013.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9014-08-13 Adoption du règlement numéro 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement #114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement #114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9015-08-13 Adoption du règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45, 48 à partir du 25 août 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45, 48 à partir du 25 août 2013.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9016-08-13 Adoption du règlement numéro 113-31 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11C à partir du 25 août 2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-30 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11C à partir du 25 août 2013.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9017-08-13 Mandat – Impression de dépliants relatifs aux écosystèmes des basses-terres de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de dépliants relatifs aux écosystèmes des basses-terres de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise L'Épigraphe, datée du 14 juin 2013, au montant de 890,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 1 000 dépliants;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'entreprise L'Épigraphe soit et est retenue pour l'impression de 1 000 dépliants, au montant de 890,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque l'impression sera effectuée.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Chantal Côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-157 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 890,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-340 «Publicité - Information», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9018-08-13 Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir 20 laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de jeunes canadiens et béninois et de superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 7 septembre au 2 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement 20 laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois de septembre, octobre et novembre 2013, pour un groupe de jeunes canadiens et béninois et de superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 7 septembre au 2 décembre 2013, dans le cadre du programme Bénin/Québec 2013 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que les jeunes canadiens aient droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

9019-08-13 Engagement d'un agent de promotion du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8901-05-13, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un agent de promotion du transport collectif, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine pour un poste temporaire d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Marie-Pier Beaulieu à titre d'agent de promotion du transport collectif, laquelle est entrée en fonction le 5 août 2013;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Marie-Pier Beaulieu à titre d'agent de promotion du transport collectif, laquelle est entrée en fonction le 5 août 2013, le tout selon les termes et modalités mentionnés dans la résolution numéro 8901-05-13, à raison de 34 heures par semaine, pour un poste temporaire d'une durée d'un an. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 1.

ADOPTÉ

9020-08-13 Publication du magazine « Reflet économique »

CONSIDÉRANT la parution prochaine du magazine Reflet Économique;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC Les Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine Reflet Economique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 4 620,00\$, excluant les taxes.

QU'il soit et est également autorisé à retenir une demi-page (1/2) pour le transport collectif pour un montant de 1 580,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-158 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité-Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9021-08-13 Déménagement d'un abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déménager l'abribus situé à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue St-Sacrement vers le 712, chemin Pincourt;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Vitrierie Olympique, au montant de 1 360,00\$, excluant les taxes, pour le déménagement de l'abribus susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire déménager l'abribus situé à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue St-Sacrement vers le 712, chemin Pincourt, pour un montant de 1 360,00\$, excluant les taxes et à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-159 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 360,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9022-08-13 Contribution financière de la MRC Les Moulins pour l'abribus prévu à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis

CONSIDÉRANT QU'un abribus est prévu à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville demande à la MRC Les Moulins de contribuer à l'achat de l'abribus susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer à 50% du coût, après subvention, de l'abribus à être installé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis, pour un montant ne dépassant pas 5 896,00\$, le tout conditionnellement à la réception d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9023-08-13 Demande au CRT Lanaudière - Achat et installation d'un abribus et d'une dalle de béton

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un abribus et d'une dalle de béton sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'achat et l'installation d'un abribus et d'une dalle de béton pour abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9024-08-13 Site internet - Programme de covoiturage à l'image d'Urbis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la plate-forme du site internet « covoiturage » à la nouvelle image d'Urbis;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 14 août 2014, transmise par monsieur Pier-Olivier Girard, au montant de 425,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier autorise monsieur Pier-Olivier Girard à procéder à la mise à jour de la plate-forme du site internet « covoiturage » à la nouvelle image d'Urbis, pour un montant de 425,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-161 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 425,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9025-08-13 Mandat pour l'impression de signets pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un signet à l'occasion de l'opération médiatique;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CRL, datée du 9 août 2013, au montant de 285,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 2 500 signets;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'entreprise CRL soit et est retenue pour l'impression de 2 500 signets, au montant de 285,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-162 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 285,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9026-08-13 Achat de matériel promotionnel pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de 2 500 livres dans le cadre de l'opération médiatique prévue à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Flammarion, datée du 13 août 2013, afin de fournir et de livrer 2 500 livres, au montant de 6 812,50\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise Flammarion, datée du 13 août 2013, afin de fournir et livrer 2 500 livres, pour un montant de 6 812,50\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-163 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 6 812,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9027-08-13 Engagement de personnel pour l'opération médiatique prévue à l'automne 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de personnes pour procéder à la distribution d'objets promotionnels lors de l'opération

médiatique prévue à l'automne 2013, au tarif horaire de 13,33\$, excluant les avantages sociaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-164 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 520,00\$, poste budgétaire 2370-191 « *Salaires pointeurs* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9028-08-13 Autorisation de paiement à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) - Réparation d'une imprimante Zebra

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire réparer une imprimante « Zebra » pour cartes d'identité (OPUS);

CONSIDÉRANT la facture datée du 25 juin 2013, transmise par l'AQTIM à la MRC Les Moulins, au montant de 441,03\$, excluant les taxes et la livraison, pour des travaux de réparation d'une imprimante « Zebra » pour cartes d'identité (OPUS);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire réparer une imprimante « Zebra » pour carte d'identités (OPUS), pour un montant de 441,03\$, excluant les taxes et la livraison, conformément à la facture datée du 25 juin 2013, transmise par l'AQTIM à la MRC Les Moulins et qu'il soit et est autorisé à payer ladite facture à l'AQTIM lorsque les réparations seront complétées.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-165 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 441,03\$, excluant les taxes et la livraison, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9029-08-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Plomberie Groupe mon Plombier inc. – Travaux au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un sèche-mains au terminus ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 15 mai 2013, de l'entreprise Plomberie Groupe Mon Plombier inc., pour un montant de 727,00\$, excluant les taxes, pour effectuer des travaux de remplacement d'un sèche-mains au terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Plomberie Groupe Mon Plombier inc. soient et sont retenus pour effectuer des travaux de remplacement d'un sèche-mains au terminus, pour un montant de 727,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 15 mai 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-166 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 727,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9030-08-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Premier versement)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Pénéga Communication, par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins relativement à la création du site internet Urbis;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 9 juillet 2013, au montant de 6 750,00\$, excluant les taxes, représentant 25% du montant total du mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Pénéga Communication, la somme de 6 750,00\$, excluant les taxes, représentant 25% du montant total du mandat octroyé par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins, pour la création du site internet Urbis.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-136 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8957-06-13.

ADOPTÉ

9031-08-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Datamark Systems – Frais supplémentaires pour l'impression des horaires d'autobus pour l'automne 2013

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8953-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de l'entreprise Datamark Systems pour l'impression des horaires d'autobus pour l'automne 2013 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 13 août 2013, transmise par l'entreprise Datamark Systems, au montant de 4 193,48\$, excluant les taxes, pour l'impression des horaires d'autobus pour l'automne 2013, soit 150,90\$, excluant les taxes, de plus que le montant initialement prévu;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Datamark Systems, la somme de 150,90\$, excluant les taxes, relativement aux frais supplémentaires pour l'impression des horaires d'autobus pour l'automne 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-167 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 150,90\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9032-08-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (juillet 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2059, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (juillet 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 665,26 incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (juillet 2013), le tout conformément à la facture numéro 2010 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-168 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 665,26, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9033-08-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 juin au 15 juillet 2013 et 15 juillet au 15 août 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2030, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 juin au 15 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2069, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 juillet au 15 août 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 juin au 15 juillet 2013, le tout conformément à la facture numéro 2030 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel

de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 juillet au 15 août 2013, le tout conformément à la facture numéro 2069 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-169 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 943,82\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9034-08-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (Budgets 2012 et 2013)

CONSIDÉRANT les factures numéros 2032 et 2062, datées respectivement du 30 mai 2013 et du 10 juillet 2013, transmises à la MRC Les Moulins par le CRT de Lanaudière, totalisant un montant de 219 005,09\$ relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 219 005,09\$ relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains, le tout conformément aux factures numéros 2032 et 2062 transmises à la MRC Les Moulins par le CRT de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-170 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 219 005,09\$, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9035-08-13 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 18 au 20 septembre 2013

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 18 au 20 septembre 2013, à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Michel Lefebvre et madame Odette Quévillon à assister au Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 18 au 20 septembre 2013, à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup, au montant de 390,92\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-171 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 781,84\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Transport adapté - Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9036-08-13 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), afin de permettre à ses membres de participer à leur activité annuelle au théâtre Hector Charland, le samedi 10 août 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins entérine la dérogation accordée à l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), afin de permettre à ses membres de participer à leur activité annuelle au théâtre Hector Charland, le samedi 10 août 2013.

ADOPTÉ

9037-08-13 Autorisation de paiement à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et à la firme Optimum - Régime de retraite RAIM et MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'ensemble des factures transmises par la Régie intermunicipale des Moulins (RAIM) à la MRC Les Moulins, au montant total de 31 420,73\$, incluant les taxes, représentant la part à payer par la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 21643 de la firme Optimum, transmise par la Régie intermunicipale des Moulins (RAIM) à la MRC Les Moulins, au montant de 517,39\$, concernant le transfert de données à la firme AON;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Régie intermunicipale des Moulins (RAIM), un montant de 31 420,73\$, incluant les taxes, représentant la part de la MRC Les Moulins relativement à l'ensemble des factures transmises par ladite Régie à la MRC Les Moulins, le tout, dans le cadre du régime de retraite RAIM et MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 517,39\$, incluant les taxes, à la firme Optimum, suite au transfert de données à la firme AON, dans le cadre du régime de retraite RAIM et MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-172 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 31 938,12\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9038-08-13 Autorisation de paiement à la firme Optimum – Honoraires professionnels dans le cadre du rachat de service (troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8701-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Optimum pour des travaux dans le cadre du rachat de service;

CONSIDÉRANT la facture numéro 21637, au montant de 3 161,81\$, incluant les



taxes, transmise par la firme Optimum à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 3 161,81\$, incluant les taxes, à la firme Optimum, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du rachat de service.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-11 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9039-08-13 Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC les Moulins au projet : Éco-projets durable : Troisième versement d'une subvention au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8312-04-12, adoptée le 11 avril 2012, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son soutien au projet « *Éco-projets durables Les Moulins* »;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution numéro 8312-04-12, stipule qu'une somme représentant 10% de l'aide soit accordée lors du rapport final;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'étape a été remis;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins, une somme représentant 10% de l'aide financière accordée, soit 1 957,00\$.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-139-1 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8060-10-11.

ADOPTÉ

9040-08-13 Gala du 30<sup>e</sup> Reflet économique des Moulins - Proposition de partenariat

CONSIDÉRANT la tenue du 30<sup>e</sup> Reflet économique des Moulins qui aura lieu le mercredi 30 octobre 2013, à l'hôtel Impéria de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la demande de participation datée du 3 juillet 2013, à titre de partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite collaborer à l'événement titre de partenaire;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de participer avec le journal La Revue et avec le CLDEM à titre de partenaire, pour un montant de 5 000,00\$, en échange d'une visibilité proportionnelle, et ce, dans le cadre du gala du 30<sup>e</sup> Reflet économique.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-174 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9041-08-13 Grands prix Desjardins de la Culture 2013

CONSIDÉRANT la tenue des « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2013* » qui auront lieu le vendredi 20 septembre 2013, à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC délèguent monsieur Jean-Marc Robitaille, mesdames Denise Paquette et Marie-Josée Beaupré ainsi que monsieur Clermont Lévesque, pour les représenter aux « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2013* ». Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-175 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 38,00\$, par personne, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9042-08-13 Autorisation de paiement à la firme Solinov - Organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8922-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de la firme Solinov pour l'organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques, le tout conditionnel à la participation de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1132-13, au montant de 2 908,87\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a accepté de participer et qu'ainsi, il y a lieu de partager en deux le montant de la facture;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 454,44\$, incluant les taxes, à la firme Solinov, à titre d'honoraires professionnels encourus pour l'organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques, la facture numéro 1132-13, transmise à la MRC par ladite firme, au montant de 2 908,87\$, lequel sera remboursé à 50% par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme de 1 454,44\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2450-410 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-123 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9043-08-13 Participation de la MRC les Moulins à la SODAM dans le cadre de l'ajustement et l'implantation des marchés publics sur l'Île-des-Moulins

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la MRC Les Moulins par la SODAM, dans le cadre de l'ajustement et l'implantation des marchés publics sur l'Île-des-Moulins;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la SODAM, la somme de 14 450,00\$, dans le cadre de l'ajustement et l'implantation des marchés publics sur l'Île-des-Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-176 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 450,00\$, poste budgétaire 2622-974 «*SODAM*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9044-08-13 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 23, 24 et 25 octobre 2013

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 23, 24 et 25 octobre 2013, à Victoriaville;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 23, 24 et 25 octobre 2013, à Victoriaville. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-177 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 375,00\$, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9045-08-13 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de Cycle environnement relativement à la rédaction du cahier des charges pour les travaux de la couronne Nord sur le PDGMR

CONSIDÉRANT la facture transmise à la MRC Les Moulins par la MRC de L'Assomption, au montant de 314,35\$, incluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins à la facture d'honoraires numéro 6180 de Cycle environnement relativement à la rédaction du cahier des charges pour les travaux de la couronne Nord sur le PDGMR;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 314,35\$, incluant les taxes, pour la contribution de la MRC Les Moulins à la facture d'honoraires de Cycle environnement relativement à la rédaction du cahier des charges pour les travaux de la couronne Nord sur le PDGMR.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-178 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 314,35\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9046-08-13

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution aux factures d'honoraires de la firme Solinov relativement aux travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 8919-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé administrativement à acquitter sa quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord par sa résolution numéro 12-08-172, à la firme Solinov pour des travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord;

CONSIDÉRANT les factures datées des 18, 20 et 21 juin 2013, transmises à la MRC Les Moulins par la MRC de L'Assomption, représentant une partie de la quote-part de la MRC Les Moulins, aux montants respectifs de 1 330,19\$, 2 362,49\$ et 348,71\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC de L'Assomption, les sommes de 1 330,19\$, 2 362,49\$ et 348,71\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement aux travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord.

QUE la somme de 4 041,30\$, incluant les taxes soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-121 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier par la résolution numéro 8919-05-13.

ADOPTÉ

9047-08-13

Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les factures numéros 360623, 361936 et 362803, aux montants respectifs de 761,42\$, 1 169,26\$ et 750,21\$, incluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 2 680,89\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, conformément au montant total des factures numéros 360623, 361936 et 362803, transmises à la MRC par ladite firme.

QUE la somme de 2 680,89\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9048-08-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les factures numéros 361636 et 362660, aux montants respectifs de 4 306,31\$ et 983,35\$, incluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 5 289,66\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément aux factures numéros 361636 et 362660, transmises à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-151 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9049-08-13 Autorisation de paiement à la firme Cima+ – Honoraires professionnels pour la réalisation de relevés de terrain et de plans et devis relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Cima+ par la résolution numéro 8865-04-13 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 21306718, au montant de 11 210,06\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Cima+, la somme de 11 210,06\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 8865-04-13 relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, conformément à la facture numéro 21306718, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-100 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9050-08-13 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-201 et 1001-206 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-024 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-201 et 1001-206 ainsi que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-024 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-201 et 1001-206 ainsi que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-024 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9051-08-13 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 août 2013

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 14 août 2013, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9052-08-13 Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il appartient à la MRC de désigner le président du comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean Lavergne, soit et est nommé président du comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9053-08-13 Nomination de représentants pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8927-05-13, monsieur Jean-Luc Labrecque et madame Denise Paquette ont été nommés afin de siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer d'autres représentants pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste, monsieur Gilles Gouger, représentant des producteurs agricoles, soient et sont nommés afin de siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9054-08-13 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 20 août 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne concernant les points 14, 32 (retiré de l'ordre du jour), et 34. Une citoyenne du secteur de La Plaine à Terrebonne, émet des suggestions concernant le circuit numéro 18. Un citoyen du secteur de Terrebonne ouest, appuie les suggestions de cette citoyenne. Madame Michaud, citoyenne du secteur de La Plaine à Terrebonne, questionne le conseil relativement au stationnement incitatif à La Plaine, aux horaires d'un circuit circulant dans le secteur du Chez Nous du Communautaire des Moulins et du point numéro 50 de l'ordre du jour. Madame Maryse Cartier, du secteur de Lachenaie à Terrebonne commente les points 10 et 12 de l'ordre du jour et émet des suggestions concernant le circuit numéro 11. Un citoyen fait part de son point de vue concernant l'affichage des avis dans les autobus. Madame Marcelle Dufresne du secteur de La Plaine à Terrebonne, demande des précisions relativement au point 24 qui a été retiré de l'ordre du jour et concernant les horaires d'un circuit circulant à La Plaine. Madame Hélène Robitaille manifeste son contentement relativement à l'ouverture du conseil de la MRC face aux suggestions des citoyens.

9055-08-13 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier